

Lepuix

Le conseil, dépité, « n'assurera plus que le service minimum »

Le conseil municipal réaffirme son soutien au premier adjoint, condamné par le tribunal judiciaire dans une affaire de violences réciproques. Les élus disent « respecter la décision de justice » mais ils n'assumeront plus que le strict minimum de leurs fonctions.

Le point n'était pas à l'ordre du jour mais il s'est naturellement invité à la réunion du conseil municipal de Lepuix, samedi 17 février. Les élus ont apporté leur soutien à Gérard Travers, premier adjoint, condamné par le tribunal judiciaire de Belfort le 2 février dernier à la suite d'une « altercation routière ».

Des motions de soutien

Les faits s'étaient déroulés le 22 septembre 2023 : l'adjoint était intervenu alors qu'un couple voulait forcer le passage d'une route barrée pour travaux. Le ton était monté et des violences réciproques se sont ensuivies.

Le tribunal a infligé au premier adjoint une amende plus élevée qu'à l'automobiliste, et il n'a pas retenu l'atteinte à la fonction d'un élu.

Samedi, les conseillers municipaux ont pris acte et « respectent la décision de justice », mais ils ont « réaffirmé leur solidarité au dépositaire



Pour marquer sa désapprobation, le conseil municipal ne va, par exemple, pas inaugurer la nouvelle mairie.

Photo Laurent Arnold

de l'autorité publique de leur village», qui avait fait l'objet d'un large soutien de la part des collectivités territoriales du département (plusieurs conseils municipaux avaient adopté une motion de soutien aux élus pris à partie dans l'exercice de leur mandat).

« Il n'y aura pas d'inauguration de la nouvelle mairie »

Daniel Roth, maire

« Nous avons pensé démissionner, mais à deux ans de la fin du mandat et par respect à

ceux qui nous ont fait confiance depuis quarante et un ans, nous avons pris la décision de rester à notre poste, mais en n'y assurant qu'un service minimum », a déclaré Daniel Roth, maire de Lepuix, très marqué par ce qui s'est passé.

« J'en ai informé le préfet »

« On ne fera que le strict nécessaire et j'en ai informé le préfet, a ajouté le maire. Par exemple, il n'y aura pas d'inauguration de la nouvelle mairie et nous n'assisterons pas à bon nombre de réunions publiques non obligatoires. »